

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 27 juin 2008

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ème} Commission - N° CG-2008-3-1-2

Service consulté

Admission en non valeur de taxes d'urbanisme

Résumé : Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général du Haut-Rhin de l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme d'un montant de 2 968,73, € qui s'avèrent irrécouvrables. Cette admission ne fait pas l'objet d'une inscription au budget.

Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général (T.P.G.) du Haut-Rhin de l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme qui s'avèrent irrécouvrables.

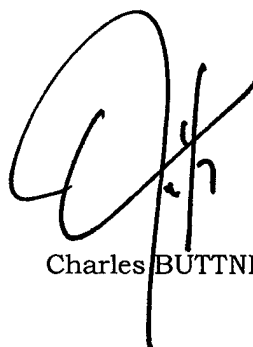
Selon les dispositions du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, l'admission en non valeur est prononcée par le T.P.G., après avoir recueilli l'avis favorable du Département collectivité bénéficiaire.

Cette demande d'admission en non valeur, pour un montant de 2 968,73 €, concerne les redevables figurant sur l'état déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous propose donc :

- ♦ d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général de taxes d'urbanisme irrécouvrables, à concurrence de 2 968,73 €,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME**ANNEXE**

Redevable(s)	Montant(s)
M. ou Mme VOGEL Eddy DECAMP Estelle	42,00 €
SCI Jean Laurent	0,11 €
Euro Constructions	17,66 €
M. Alandag	30,00 €
M. Mme GROSS Denise et Rémy	0,35 €
S.A.R.L. S.I.R.M.	726,00 €
S.A Sopec Promotion	504,00 €
S.C.I. ADAO - Mme ADAO Lina	32,00 €
S.A.L.A.B	101,00 €
M. DUMLU HUDACKER	74,00 €
M. QUOICO Jules	19,61 €
S.C.I. 3000	23,00 €
STE PHOTO PRINT ELECTRONIC	1 399,00 €
TOTAL	2 968,73 €